

GROUPE DE TRAVAIL	
Intitulé du projet	GESTION DES EVENEMENTS INDESIRABLES GRAVES ASSOCIES AUX SOINS (EIGS) EN SECTEUR DE SOINS DE VILLE
Pilote SRA	Dr Lucie CAZET
Équipe projet SRA	Dr Olivier MARTIN – Émilie STEINFELD – Matthieu DEPARIS
Équipe projet	Membres volontaires adhérents à la SRA au travers des URPS adhérentes (appel à participation)
Thématique	Évènements Indésirables Graves associés aux Soins (EIGS)
Secteur	Secteur de soins ville
Contexte	<p>Le décret du 25 novembre 2016 a rendu obligatoire le signalement des EIGS tout en précisant les modalités du dispositif de déclaration par les professionnels de santé, les établissements sanitaires et les établissements et services médico-sociaux à L'ARS compétente.</p> <p>Cette obligation, maintenant bien connue des établissements de santé, s'applique également au secteur des soins de ville. Depuis la mise en place du portail national de signalement fin 2017, les bilans annuels de la HAS montrent que très peu de signalement sont issus des soins de ville (entre 3 et 4% des déclarations). Pourtant, l'enquête ESPRIT en 2013, a estimé un taux d'incidence des EIAS à 26 pour 1000 consultation en médecine générale, dont 2% d'EIAS graves. Cette sous-déclaration manifeste traduit les difficultés des soins de ville à trouver un consensus sur la définition des évènements indésirables et donc de les repérer et de les analyser. Dans ses travaux, la HAS a proposé 3 types de grilles d'analyse systémique adaptées à la ville.</p> <p>Pour continuer d'encourager l'ensemble des professionnels à déclarer systématiquement les EIGS et aider le niveau de culture sécurité à progresser, de nouveaux outils, travaillés en collaboration FORAP-HAS, ont été mis à disposition sur le site de la HAS. Ces outils ont pour ambition de pouvoir aussi s'appliquer au secteur des soins de ville.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la gestion et la déclaration des EIGS pour l'ensemble des professionnels de santé de la ville afin de créer une dynamique régionale d'amélioration continue - Partager une définition commune des EIGS en secteur de soins de ville - Travailler une grille d'analyse à tester sur le secteur (méthode des Tempos, grille CADYA, TAPS taxonomy) - Prendre en compte les EIGS inter-structures (grille ALARM-E) - Faciliter la saisie sur le portail national de signalement des évènements sanitaires indésirables selon la grille d'analyse retenue
Livrable	<ul style="list-style-type: none"> - Kit EIGS adapté à la ville - Application numérique pour aider aux analyses et à la saisie sur le portail national de signalement des évènements sanitaires indésirables
Référence	<ul style="list-style-type: none"> - Etude nationale en Soins PRIMaires sur les évènements indésirables (ESPRIT 2013) - CCECQA - Loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 - Décret du 25 novembre 2016 relatif à la déclaration des EIGS - Sécurité des patients et soins de ville – HAS 2016 - Guide "EIAS mode d'emploi" – FORAP-HAS
Planning prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Novembre 2022 : appel à candidature auprès des membres adhérents à l'URPS - Février 2023 : 1^{ère} rencontre pour cadrage de la démarche, recueil des premières appréciations, échanges sur d'éventuels retours d'expériences de déclaration - Avril 2023 : travail sur la définition des EIGS en ville - Juin 2023 : présentation et travaux sur les différentes grilles et mise en test - Septembre 2023 : retours d'expériences sur l'utilisation des outils par les professionnels et ajustements éventuels - Novembre 2023 : travail sur une traduction pour saisie sur le portail - Janvier 2024 : évaluation de la démarche et numérisation des outils retenus
Méthodologie	Ces travaux seront réalisés avec les professionnels de santé de la région Grand Est adhérents et volontaires. Un groupe de travail sera constitué et s'appuiera sur des outils validés, des retours d'expérience, et toute autre méthode scientifique de travail.